

Arrêté ministériel n. 2020-905 du 18/12/2020 modifiant l'arrêté ministériel n° 2019-790 du 16 septembre 2019 fixant les montants des droits de délivrance des vignettes pour l'exploitation de véhicules de location avec chauffeurs étrangers (Journal de Monaco du 25 décembre 2020).

Vu l' Ordonnance Souveraine n° 1.720 du 4 juillet 2008 relative à la réglementation des taxis, des véhicules de remise, des véhicules de service de ville et des motos à la demande, modifiée ;

Vu l' [arrêté ministériel n° 2019-789 du 16 septembre 2019](#) fixant les conditions de délivrance de l'autorisation accordée aux exploitants de véhicules de location avec chauffeurs étrangers ;

Vu l' [arrêté ministériel n° 2019-790 du 16 septembre 2019](#) fixant les montants des droits de délivrance des vignettes pour l'exploitation de véhicules de location avec chauffeurs étrangers ;

Article 1er .- L'[article 3 de l'arrêté ministériel n° 2019-790 du 16 septembre 2019](#) , susvisé, est abrogé.

Article 2 .- (*Voir l'[article 5 de l'arrêté ministériel n° 2019-790 du 16 septembre 2019](#)*).

Article 3 .- Le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie et le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.